



## Relevé de conclusions

25 juillet 2019 à 14h30

Station SNSM du Croisic, 44490 LE CROISIC

Référence projet FEAMP : PLATFORM N2000

### Personnes présentes :

Daniel LE GALL (COREPEM), Marine REYNAUD (Ecole Centrale de Nantes et Club de plongée CASCA), Jean-Claude MÉNARD (association Estuaire Loire & Vilaine (ELV)), Laurence DUPONT (CPIE Loire-Océane), Laurent DUBOST (FFESSM CIBPL), Max PALLADIN (SAEML LAPP), Cécile TOUGERON (DDTM44/DML44), Sandrine SELLIER-RICHEZ (DDTM44/DML44), Christine MIGNÉ (DML44/ULAM44), Yves BOSSE (FNPPSF/CD44), Roland RÉJOU (CASCA Plongée et Club de Croisière Croisicais (CCC)), Yvon GEFROY (Vice-Président du CCC), Hervé PAGEOT (CNT La Turballe), Laure DUPECHAUD (AFB), Estelle BAUDINIÈRE (COREPEM), Roxane BOULLARD (COREPEM).

Personnes excusées : Nathalie COCHENNEC-LAUREAU (Ifremer – LER/MPL), Laura FILLINGER (DIRM NAMO), Françoise DELABY (DREAL Pays de la Loire), Lucie BIZZOZERO (Ifremer – Coordination DCE Loire-Bretagne), Erwann LE FLOCH (SMIDAP), Laurent BOULO (élu à la mairie de Guérande), Catherine PONTTHOREAU (CAP Atlantique), Pascal CHELLET (conchyliculteur), Laurence MIOSSEC (ELV), Hervé GILLORY, Nadine Le Borgne (LPO), Philippe CLUZEAU (CNT La Turballe), Sacha GAUDET (Directrice de l'Office de Tourisme du Croisic).

### Ordre du jour :

- 1. Rappel de la démarche et du contexte**
- 2. Présentation des actions (terminées/en cours)**
- 3. Calendrier des travaux**
- 4. Discussions libres et questions diverses**

*NB : voir diaporama joint pour plus de précisions.*

Estelle BAUDINIÈRE ouvre la réunion et présente sa remplaçante à compter du mois d'août 2019 : Roxane BOULLARD. Afin que les présentations soient mutuelles, elle propose de faire un tour de table.

#### **1. Rappel de la démarche et du contexte**

Estelle BAUDINIÈRE présente le cadre dans lequel le projet FEAMP « PLATFORM N2000 » a été monté. Elle rappelle également quelques éléments de contexte sur le site du Plateau du Four

notamment sa localisation ainsi que les étapes depuis sa désignation en 2008 en tant que site Natura 2000, puis la rédaction du DOCOB validé en 2010, jusqu'à la période actuelle d'animation initiée en 2014.

## 2. Présentation des actions

Roxane BOULLARD présente les actions de suivis écologiques menées cette année : le suivi de l'habitat « Champs de blocs » et le suivi des macroalgues subtidales (dont les laminaires). Sur les 4 sorties prévues pour réaliser le suivi du champ de blocs, 2 ont été réalisées en mars et en juillet, et 2 restent à venir en août et en octobre. Au cours de la sortie de mars, Estelle BAUDINIÈRE a constaté que le champ de blocs avait bougé. Il est donc prévu de mettre à jour la cartographie de cet habitat au cours de la sortie d'août par un détournement au GPS. Le rapport final sur ce suivi écologique devrait être disponible en fin d'année et les résultats seront présentés au prochain COPIL qui devrait être organisés pour décembre 2019.

Cécile TOUGERON demande si des pêcheurs à pied ont été observés lors des sorties de suivi du champ de blocs.

Le COREPEM lui répond qu'aucun pêcheurs à pied n'a été vu en mars et moins d'une dizaine de pêcheurs ont été observés les 4 et 5 juillet. Ils seront peut-être plus nombreux à la prochaine sortie d'août puisque les coefficients de marée sont plus importants.

Concernant le suivi des laminaires, c'est l'association ELV qui assure les observations en apnée.

Jean-Claude MÉNARD intervient pour développer sur la participation d'ELV au suivi écologique des macroalgues subtidales. Une première sortie a été effectuée le 11 juillet 2019 pour les suivis des stations Four-CYS et Four-LHY. Jean-Claude MÉNARD fait part de la présence de laminaires jaunes (*Laminaria ochroleuca*) sur la station Four-CYS, espèce peu courante dans le secteur. D'une façon générale, les eaux du Four semblent de très bonne qualité avec peu de turbidité (pas de crue majeure cette année). Une 2<sup>e</sup> sortie reste à venir afin de suivre la dernière station : Goué-Vas. Les caractéristiques de ce point de suivi rendent les sorties difficiles en cas de houle. ELV attend donc des conditions particulièrement favorables pour pouvoir effectuer leur dernière sortie dans l'été. Le rapport sur ces suivis devrait être disponible pour l'automne 2019 après vérification et validation des données par le MNHN dès la fin de l'été. Les résultats seront présentés au prochain COPIL qui devrait être organisés pour décembre 2019.

Rolland REJOU demande quelle surface est observée au cours de ces suivis.

Jean-Claude MÉNARD répond que les inventaires sont réalisés au sein de 10 quadrats de 50 cm x 50 cm placés à environ 1,5 m – 2 m autour du point GPS, soit une surface observée totale d'environ 8 m<sup>2</sup> par point.

Cécile TOUGERON demande à quelle profondeur vivent ces laminaires.

Jean-Claude MÉNARD répond que sur les sites inventoriés, elles se trouvent à environ -3,5m pour les Cystoseires et à -4,5m pour les *Laminaria hyperborea*. En général, on ne trouve pas ou très peu de Laminaires au-delà de 7 à 8 m de profondeur, la lumière n'étant plus suffisante pour qu'elles réalisent la photosynthèse.

Cécile TOUGERON note que ces macro-algues vivent dans des profondeurs dans lesquelles elles sont exposées aux tempêtes hivernales et s'interroge sur leur survie.

Jean-Claude MÉNARD lui répond que les Laminaires hyperboréas sont une espèce pérenne et solide. Les algues brunes, même déraconnées, continuent de vivre et de se nourrir dans la colonne d'eau, tout comme les algues vertes comme les ulves.

Estelle BAUDINIÈRE présente les actions de suivis des usages et activités. Elle précise que les formulaires de comptages et questionnaires d'enquêtes ont été envoyés à tous les acteurs en juin 2019, accompagnés la charte Natura 2000. Elle profite de ce groupe de travail pour inciter tous les acteurs à participer et à renvoyer les enquêtes si possible à l'automne.

Laurence DUPONT suggère que les questionnaires d'enquêtes soient diffusés largement de La Baule jusqu'à Piriac-sur-mer.

Yves BOSSE signale que les informations et documents reçus en juin ont été transférés à tous les adhérents du CD44 de la FNPPSF.

Estelle BAUDINIÈRE aborde ensuite les actions de veille qui sont menés en routine sur des sujets divers dès lors que le site du plateau du Four peut être concernés : politiques publiques, EMR et extraction de granulats marins, programmes et études scientifiques, observations de mammifères marins, manifestations nautiques, etc.... Puis elle présente la nouvelle plaquette qui a été conçue avec l'aide d'un graphiste dans le cadre des actions de communication et de sensibilisation. 1000 plaquettes ont été imprimées et sont à disposition des structures et acteurs. Elle invite les membres présents à en prendre pour les diffuser dans leur structure.

Roxane BOULLARD ajoute qu'elle prévoit de distribuer ces plaquettes au cours de l'été et profitera de cette occasion pour sensibiliser directement les structures et les usagers. De plus, dans le cadre des actions de formation des structures d'éducation à l'environnement, elle se propose d'intervenir pour former et sensibiliser les adhérents/membres/publics des structures qui le souhaitent.

Cécile TOUGERON demande si des informations ciblées au sujet des sites plus sensibles (apparaissant sur la carte éditée sur la plaquette de communication), notamment vis-à-vis de leur sensibilité aux ancrages, a été effectués auprès des usagers. Elle interroge également l'éventualité de faire interdire ces zones sensibles.

Estelle BAUDINIÈRE indique que ce travail cartographique a été effectué avec le MNHN et ELV en 2015 afin de l'intégrer dans la charte Natura 2000. Cette carte a été intégrée telle quelle dans le dépliant mais peut faire l'objet d'une extraction de la charte pour être distribuée avec les points GPS de ces zones sensibles.

Des discussions s'engagent entre les participants autour de la question. Ils s'interrogent sur les solutions. L'utilisation d'une gueuse plutôt qu'une ancre est souvent préconisée mais l'impact moindre de celle-ci a-t-il été avéré ? Les mouillages permanents peuvent également être une solution, mais ils ont généralement pour conséquences de concentrer la fréquentation et augmenter la dégradation du milieu environnant les mouillages (solution déjà évoqués et écartés lors de précédents groupes de travail). La communication et la sensibilisation des usagers restent les solutions les plus évidentes. De plus, sur le Four il s'agit majoritairement d'une population d'usagers habitués ou expérimentés. Les participants suggèrent que la carte des zones sensibles apparaissant sur la plaquette de communication soit rééditée spécifiquement à destination des usagers amenés à mouiller sur le site avec mention d'une recommandation de ne pas mouiller sur ces zones sensibles.

Max PALLADIN se propose de faire le relai de ce support de communication via sa newsletter et auprès des ports du Croisic et de La Turballe ainsi que de la transmettre à la CCI afin de diffuser le plus largement possible l'information aux plaisanciers.

Cécile TOUGERON ajoute qu'il sera possible de diffuser cela aux plaisanciers titulaires d'une AOT également.

Cécile TOUGERON et Sandrine SELLIER-RICHEZ suggèrent que des affichages soient conçus pour être disposés auprès des clubs de plaisanciers, capitaineries et surtout point de départ en mer (cale de mise à l'eau, ponton...). Il pourrait même être envisagé d'intégrer des cartes géoréférencées téléchargeables directement dans les systèmes prévus pour la navigation.

Laurence DUPONT souligne que de nombreuses structures souhaiteraient pouvoir s'investir dans l'élaboration de ce genre de projet de sensibilisation.

Roxane BOULLARD indique qu'elle enverra ce document composé d'une carte accompagnée de la liste des points GPS délimitant les zones sensibles et des recommandations pour les mouillages dans ces zones, et qu'elle transmettra dès que possible aux membres du groupe de travail et acteurs.

Elle poursuit la présentation et aborde les actions d'animation générale et notamment la promotion de la charte Natura 2000. Elle rappelle que cette charte a déjà été diffusée par Estelle BAUDINIÈRE à plusieurs reprises depuis sa validation en mars 2016 et ne compte pour l'instant aucun signataire. Elle profite de ce GT pour inviter à nouveau tous les participants à en prendre connaissance, la distribuer et s'ils le souhaitent y adhérer.

### **3. Calendrier des travaux**

Roxane BOULLARD présente le calendrier des travaux effectués, en cours et à venir dans le cadre du projet PALTFORM N2000 qui permet d'assurer l'animation du site Plateau du Four. Elle invite les participants à noter qu'un COPIL devrait être prévu fin 2019, puis un autre en mai/juin 2020.

Laurent DUBOST demande quelles sont les perspectives pour la poursuite de l'animation du site après la fin du projet PALTFORM N2000 (juin 2020). En particulier concernant la poursuite des actions de suivis écologiques puisque les travaux du parc éolien du Banc de Guérande, et notamment la phase de battage des pieux dans la roches, devrait débuter en 2020.

Estelle BAUDINIÈRE lui répond qu'il n'y a pour l'instant pas encore de perspectives de financement pour maintenir l'animation. Elle ajoute que le COREPEM souhaite poursuivre cette dynamique de travail avec les acteurs avec lesquels d'excellentes relations se sont établies.

Sandrine SELLIÈRE-RICHEZ ajoute que quoi qu'il en soit l'animation Natura 2000 devra se poursuivre même si les moyens de financements ne sont pas encore connus à l'heure actuelle.

Laurent DUBOST souligne qu'il est dommage d'atteindre une échéance si courte pour la fin de ce projet, et sans perspectives de poursuite, alors qu'une dynamique vient d'être recréée et que des travaux ayant des impacts potentiels sur le site vont démarrer prochainement à proximité. Il ajoute que la taxe éolienne pourrait servir de financement pour la réalisation de ce travail.

Jean-Claude MÉNARD accorde que le site du Four peut être impactés et que les suivis devraient être poursuivis et pourront être mis au regard des activités EMR.

Sandrine SELLIÈRE-RICHEZ rappelle que des études d'impacts sont effectuées par les porteurs de projet éolien. Et d'autres part, le maintien de l'animation du site Natura 2000 est une obligation communautaire et devra donc se poursuivre.

Les invités à ce groupe de travail n'ayant plus de commentaire, Estelle BAUDINIÈRE remercie les participant de leur présence et pour les échanges constructifs.

La réunion est clôturée à 16h15.